

Suppression des bornes fontaines

l'impuant nécessaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de plusieurs propriétaires de l'avenue du Maréchal Joffre protestant contre la suppression de la borne fontaine. Le conseil est d'avis de faire une enquête pour savoir si ces propriétaires ont l'eau ou peuvent la prendre.

Monument du souvenir à Compagnie
Indemnité campagne du gaz

Le conseil vote une subvention de 500 frs à prendre sur les dépenses imprévues pour l'érection d'un monument du souvenir à Compagnie.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Cie du gaz qui estime que l'indemnité de 5.000 frs serait due à la commune si elle décidait que l'éclairage au gaz ne doit pas être repris et doit être remplacé par l'éclairage électrique à partir de l'année en cours et qu'elle n'est nullement due pour les années d'hostilité.

Le conseil considère que la Cie se trompe. Jusqu'à d'après la lettre du 13 Mars 1931, l'indemnité serait due au cas où l'éclairage au gaz serait supprimé pour tenir compte de la diminution du prix de l'entretien, ce qui a eu lieu pendant les hostilités, la compagnie convenant elle-même que les manchons et les becs ont été rentrés à l'époque, ce qui ne permettait évidemment pas l'éclairage public.

Prix des Portages

Le conseil accepte l'augmentation de 25% du prix des portages funèbres demandée par les porteurs, ce qui portera le tarif à 145 au lieu de 90.

Logement de l'École maternelle

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Gauthier, remerciant le conseil pour son attitude dans la question de son logement.

Monument d'Ascq

Le conseil vote une subvention de 300 frs, pour l'érection d'un Monument, en mémoire des habitants de la commune d'Ascq, massacrés par les Allemands.

Fournitures scolaires

Le conseil accepte les tarifs de la commune de Palaiseau, pour les fournitures scolaires des garçons d'Ersey qui fréquentent le cours complémentaire de cette ville, et décide que les tarifs de la commune d'Ersey seraient relevés en conséquence :

Enfants des autres communes fréquentant les cours	élémentaires	90
"	supérieurs	120
"	complémentaires	300

Séance du 1^{er} Octobre 1946

Chemin de la Gauthière

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Pontecouteau, demandant l'installation de l'eau aux frais de la commune dans le chemin de la Gauthière et d'une canalisation pour l'écoulement des eaux.

Le conseil est d'accord pour l'écoulement des eaux mais refuse de prendre à la charge de la commune les frais d'adduction d'eau.

Travaux d'Entretien des logements

Le conseil renvoie à la commission des travaux la question des réparations des logements communaux et notamment les fuites.

Séance du 20 Octobre 1946

Lettre Marchand

M. le Maire lit une lettre de M. Marchand demandant de porter à l'ordre du jour la question de l'exécution des différents travaux commandés ainsi que celle de l'éclairage public. Travaux du Guichet - les travaux sont terminés, mais trop tardivement, ce qui a provoqué le mécontentement des usagers, quoique la responsabilité du retard n'incombe pas à la commune, mais aux entrepreneurs. Crochets à planter au Stade - à faire rapidement, vu la saison. Pompes du Puits artésien - à étudier par les commissions. Plaque Croc - commandée à M. Mégrét. Poteau indicateur à poser pour signaler le croisement dangereux rue de Montfau et rue de Bellevue.

Eclairage - La pose des lampes suivantes serait nécessaire. Fond du Guichet - haut de la rue de Versailles - rue de Lézère - déplacement de celle qui se trouve chez M. Chartier, pour éclairer la rue des Ulys - pose d'une lampe en face la rue St Jean de Beauregard - place de la République chez Portal pour éclairer la rue A. Maquart.

Le conseil accepte les conditions de la Caisse des dépôts et consignations pour l'emprunt de 500.000 frs, pour les travaux d'entretien aux Ecoles et à la Mairie.

M. le Maire expose que les frais d'inhumation des F. F. I., décédés au cours de la libération sont pris en charge par le ministère des Anciens combattants à raison de 2.000 frs par convoi.

Le conseil décide de prendre à la charge de la commune, le supplément de la dépense du convoi de M. Seccard, tombé au cours des opérations de la libération à Orsay, soit 2.334 frs.

Le conseil municipal décide l'achat d'un camion Citroën "H5" long, genre plateforme à ridelles non bacheé, susceptible de faire l'enlèvement des ordures et les transports pour l'entretien des rues, au prix de 356.900

Avec les suppléments suivants :
Bonne moteur sur Citroën type H5 85.150
Renforcement suspension arrière 16.100
Renforcement complet du châssis 25.200
483.350

Le conseil décide de faire un emprunt de 500.000 frs auprès de la Caisse des dépôts et consignations et s'engage à inscrire au budget les centimes nécessaires à l'amortissement.

Le conseil fixe au samedi 21 décembre à 15h, l'adjudication pour la location des bâtiments communaux, par soumissions cachetées suivant le cahier des charges établi par M. Colin, architecte, et déposé chez M. M. Le Ferre et Moreau, pour assister Monsieur le Maire.

Emprunt de 500.000 frs
pour travaux d'entretien
Envoyé le 22 Oct 46
Reçu le 19 Nov 46
Convoi de M. Seccard

22 Oct 46
24 Oct 46

Achat d'un camion

22 Oct 46
19 Nov 46

Adjudication Entretien des Bâtiments communaux

Envoyé le 2 11 46
Reçu le 19 11 46

Tarif places du Marché

Sur le rapport de la commission du Marché, le Conseil décide d'établir les tarifs suivants, à partir de l'approbation de la délibération :

prix des abonnements = 50 frs par semaine et par table de 2^m x 1 pour 3 marchés

sans abonnement = 25^c par table et par marché.

Question sportive

M. Mion propose la création d'un office municipal des sports qui serait en réalité une commission élargie et qui comprendrait les représentants des sections de préparation militaire, médecins, architecte communal, etc.... Le conseil charge M. Mion de la constitution de cet office

Passage du chemin de fer

À la demande de M. Le Roux, le conseil charge la commission des travaux d'étudier la suppression de la barre de fer traversant le passage du chemin de fer, en haut de la rampe.

Chemin 24

D'après M. Le Ferré, il y aurait lieu d'établir une amorce d'écart aux extrémités du chemin 24. Le conseil renvoie cette question à la commission des travaux.

Questions diverses

À la demande de Mme Henry, une plaque indicatrice sera posée à l'entrée du Bd de la Cerratte, côté rue Serpente.

Mme Henry fait part des remerciements de Mme Chiebaud pour la subvention accordée par le bureau de bienfaisance à certains enfants envoyés en colonies de vacances.

Fête du Guichet

M. Clement donne le détail des recettes et dépenses de la fête du Guichet organisée par la commission des fêtes, et qui a laissé un bénéfice de 500 frs versé à la caisse des Ecoles. Le conseil félicite les organisateurs de la fête pour le résultat obtenu.

Amenagement de la Rivière l'Yvette

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal de la réunion du Comité du "Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la Vallée de l'Yvette", qui s'est tenue à la Mairie de Palaiseau le 25 septembre 1946.

Au cours de cette réunion il a été décidé :

1°) de poursuivre l'exécution des 3^o et 4^o lots de travaux du programme 1946.

2°) d'arrêter le programme des travaux à réaliser en 1947.

En ce qui concerne l'exécution des 3^o et 4^o lots de travaux adjugés le 28 Juin 1946 et en prévision de la réalisation des 5^o et 6^o lots, la commune par délibération du 22 août 1946, s'est engagée à couvrir, pendant 20 ans, la part d'emprunt à sa charge au moyen d'une annuité de 14.153.50.

M. le Maire fait remarquer que, par suite des changements survenus dans les conditions de réalisations de l'emprunt, notamment en ce qui concerne le taux et la durée, cette annuité s'avère aujourd'hui insuffisante et qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour voter les ressources complémentaires nécessaires.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, le Conseil Municipal délibère :

- Confirme son vote du 22 août 1946;

- Décide de porter de 220.641 frs à 363.550 frs le montant de sa participation dans les dépenses.

- Majore de 14.153.50 à 20.284.730 sa part d'annuité à verser chaque année dans la caisse du syndicat pour assurer l'amortissement de l'emprunt,

- Vote, pour parfaire le complément de la dépense à la charge de la commune : six centimes additionnels supplémentaires, ce qui porte à 19 centimes l'imposition de la commune,

M. le Maire donne ensuite connaissance du programme de travaux arrêté pour 1947.

Il rappelle que, compte tenu des subventions de l'Etat de 40% et du département (50%) le syndicat ne supporte, en définitive que 10% de la dépense, soit 3.838.800 francs.

Pour couvrir cette dépense, le syndicat a décidé de contracter un emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations au taux de 4.50% remboursable en 30 ans.

Séance du 20 octobre 1946

Le service de cet emprunt est assuré par les communes, membres du syndicat au moyen d'une annuité calculée suivant le mode de répartition prévu aux statuts.

Suivant les indications données par le Président du Syndicat, la commune aurait à supporter pour l'exécution du programme de 1947, et la réalisation du programme de 1946, une somme de 393.449.

La part d'annuité au taux de 4.50 % serait de 22.202.20. Il importe donc que le conseil municipal vote à cet effet, sous forme de centimes, les ressources nécessaires.

Avant de passer au vote, M. le Maire signale que le Comité du syndicat a donné délégation à son bureau pour assurer la réalisation du programme par tranches successives, compte tenu des possibilités financières et techniques.

En ce qui concerne la part incombant aux communes, les emprunts ne seront effectivement réalisés qu'au fur et à mesure des besoins mais il importe que le Conseil municipal prenne, comme le comité du syndicat lui-même, un engagement global pour la réalisation de la totalité du programme 1947 et l'achèvement de celui de 1946

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal :

1°- Prend acte des décisions prises par le comité du syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Yvette au cours de sa réunion du 25 septembre 1946 notamment en ce qui concerne le programme des travaux à réaliser en 1947 et l'achèvement des travaux prévus au programme de 1946 soit 38.388.000 frs

2°- s'engage à participer dans les dépenses restant à la charge du syndicat - 3.838.800 frs à concurrence de 393.449.--

3°- décide de verser chaque année dans le caisse du syndicat la part d'annuité fixée à 22.202.20 pour assurer l'amortissement de l'emprunt à contracter par le syndicat, au taux d'intérêt de 4.50 % remboursable en 30 ans.

4°- voté, à cet effet, pour une durée de 30 ans à partir de 1947, 21 centimes additionnels.

Il est bien stipulé que cette annuité sera un maximum, basée sur le taux d'emprunt de 4,50 % mais que celui-ci pourra varier et être ramené à 3.90 % si les démarches de M. le Préfet auprès de M. le directeur de la caisse des dépôts et consignations aboutissent favorablement.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Handwritten signatures: L. L..., M. L..., J. Henry, P. Paul, A. Vincent, J. Segros, J. Martin, J. Bonnier, J. K... (unclear)

Le vingt et un janvier mil neuf cent quarante sept, convocation du conseil municipal pour le dimanche vingt six janvier mil neuf cent quarante sept, à la Mairie d'Orsay, à 14h30 à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Le Maire

Séance du 26 Janvier 1947

Le vingt six janvier mil neuf cent quarante sept, quatorze heures. Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Leraux, Maire.

Étaient présents: M. M. Leraux, Maire, Berthaux, Le Févre, M. adjoints, M. M. Favre, Puvelland, Martin, Peninon, Mme Henry, Marchand, Bonnier, Clement, Mme Paillote, Mme Gosse, Segros, Vincent, M. nat. Excusés: Mme Paris, M. M. Moreau et Le Roux. Absent: M. Hamard

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Clément lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture de plusieurs lettres de remerciements - pour subvention au comité d'érection du Monument Marc Vormoz ; comité commémoratif du massacre d'Ascy, qu'il adresse pour le Centre de formation international.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Club Athlétique d'Ascy remerciant le conseil Municipal de l'aménagement du terrain de Basketball et rendant compte de l'activité du club pendant l'année écoulée.

club athlétique d'Ascy

centre de recherches atomiques

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. VALADE, contre l'installation d'un centre atomique dans la région de Saclay, et d'une lettre du commissariat à l'Energie atomique ainsi libellée : "C'est un Centre d'Etudes expérimentales et non par des Usines atomiques que le Commissariat projette d'établir sur le Plateau de Saclay. Les installations à construire abriteront des appareils scientifiques analogues à ceux qui fonctionnent déjà dans Paris et dans plusieurs grandes villes du monde entier. Elles comporteront, en outre, des piles à uranium expérimentales, de très faible puissance. Conformément à la politique publiquement définie de la France, le Centre d'études nouveau n'entreprendra pas d'expériences sur les explosifs scientifiques. D'ailleurs, le commissariat à l'Energie atomique projette également la construction d'une Cité destinée au personnel de la station expérimentale. La distance entre cette cité et la station sera plus faible que la distance entre la station et l'une quelconque des localités habitées actuellement dans la région.

"C'est dire que les populations de SACLAY et des communes avoisinantes ne courront aucun risque du fait du Centre d'études nucléaires dont l'emplacement a été choisi en tenant compte de la nature des installations à construire et des répercussions possibles des travaux futurs sur toutes les questions d'intérêt général et d'intérêt local."

M. le Dr Lauriat demande d'indiquer au procès-verbal qu'il s'élève énergiquement contre la construction d'un tel Centre dans la Vallée de Chevreuse, qui présente de très grands dangers, sinon d'explosion, du moins d'irradiation et en tout cas de bombardements en cas de conflits.

M. Bertiaux considère qu'étant très mal renseigné au point de vue scientifique, l'on est obligé de s'en tenir aux informations du Centre de recherches,

Le Conseil se décide également insuffisamment informé pour en juger et décide /

1° - d'adresser à l'administration supérieure une vive protestation pour le fait qu'aucune enquête de COMMODO et INCOMMODO n'a été faite avant d'entreprendre une telle installation et que les municipalités voisines n'ont pas été informées officiellement.

2° - de demander un supplément d'information et la garantie que notre population ne sera pas mise en danger par les installations prévues.

28.1.47
29.1.47
30.1.47

Porteur de dépêches

28.1.47
29.1.47
30.1.47

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le receveur des postes l'informant qu'il ne dispose plus de porteur de dépêches et demandant l'augmentation de l'indemnité qui est allouée par la commune pour ce service, ce qui permettra de recruter du personnel. Le conseil décide de porter l'indemnité de 300^{fr} à 1.000^{fr} par mois, le crédit sera augmenté en conséquence au budget de 1947.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le receveur des postes demandant où en est l'installation du nouveau bureau des postes, M. Berthaux fait connaître qu'il a fait une démarche à l'administration, rue d'Alleray, mais que l'inspecteur chargé de l'affaire d'Ascy est absent. Il y retournera donc prochainement.

Le conseil approuve les mémoires de M. Roux, libraire à Juvisy pour fournitures scolaires de l'année 1946-1947, et s'élevant à 47.342 frs, dont le crédit sera pris à l'article prévu au budget de 1947.

construction d'un hôtel des postes

28.1.47
30.1.47

Enlèvement des ordures

28.1.47
30.1.47

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à faire enlever les ordures par l'entrepreneur adjudicataire en 1946 ou tout autre en cas de défaillance, en attendant la livraison du camion dont l'achat est décidé.

Séance du 26 Janvier 1947

Taxes locales.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association familiale d'Orbay demandant le dégrèvement d'une partie des taxes communales dites de consommation en faveur des familles nombreuses de la commune. Le conseil considère que ce dégrèvement est inapplicable. Le Sr Laureat précise qu'il ne s'agit pas d'un dégrèvement mais d'une ristourne qui pourrait être faite en se basant sur le salaire moyen départemental.

M. le Maire donne également lecture d'une lettre de l'Union Amicale des commerçants, sollicitant la suppression de la taxe additionnelle à la taxe des transactions de 1.50%. Le conseil n'accepte pas de supprimer la taxe attendu qu'il aurait la faculté de la porter à 2%.

Créance sur la commune de Sachaf

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le percepteur demandant de prononcer la décharge de la responsabilité au sujet des sommes dues par la commune de Sachaf pour service incendie dont il a été empêché d'obtenir le paiement depuis plusieurs années.

M. le Maire donne lecture, d'autre part, d'une lettre de M. le chef de bataillon, faisant connaître que M. le Maire de Sachaf lui avait promis de prendre toutes dispositions utiles en vue de liquider ce litige, cette promesse datée du 31 octobre 1946 et aucune solution n'est encore intervenue.

Le conseil renouvelle à M. le préfet la demande d'inscription d'office au budget de la commune d'Orbay et décide d'informer M. le Maire de Sachaf de sa décision.

Service Incendie

Le conseil décide de porter le tarif de surveillance des salles de spectacle par les pompiers à partir du 1 Janvier 1947, aux taux suivants -
Surveillance de jour et de soirée jusqu'à 24h = 75 frs -
Surveillance de nuit après minuit = 100 -
Surveillance de nuit complète jusqu'à 6 heures = 150 frs -

M. le Maire donne connaissance d'un devis de 329.900^{frs} pour fourniture d'une salle en bois, non compris le montage et la couverture. Le conseil considérant que le prix total de la construction ainsi que des aménagements de la salle des élèves, renonce à ce projet.

Le conseil décide d'allouer les subventions suivantes -

- Association Valentin Haüy pour le bien des Aveugles = 100
- Comité du Monument des 27 Martyrs de Chateau = 500
- Comité du Sombre antituberculeux = 500

Le conseil rejette la demande de subvention pour dotation des pupilles de l'assistance publique.

M. Salmon, électricien fait connaître que le montant de la consommation individuelle des lampes branchées sur les installations particulières, peut être évaluée à 52 M^{frs} 200, le conseil décide de porter le prix de la nuit de haute aux particuliers à 4 frs, depuis le 1 Oct 1946

Le conseil prend acte que la bonification de l'emprunt du Marché Courant est ramené de 11.065 frs à 2.710 frs par suite de la conversion de cet emprunt

Eclairage public

Bonification d'emprunt

28. 1 1947
20 3 1947

Salle des fêtes

Subventions diverses

28. 1 1947
10

et des ressources de l'exploitation.

Supplément de traitement du personnel enseignant

Le conseil, considérant l'augmentation du nombre des enfants fréquentant la cantine scolaire et également de la durée de la cantine, décide de porter de 500 à 2.000 F. par an l'indemnité allouée au directeur et à la directrice des Ecoles publiques et de 200 à 500 frs, celle de la directrice de l'Ecole maternelle à partir du 1^{er} janvier 1947.

Envoyé le 28/1
Reçu le 6/3

Le conseil approuve la décision du Comité de la Caisse des Ecoles, de porter de 3^e à 25^e par jour, plus le repas gratuit, l'indemnité allouée aux maîtres pour la garde des enfants à la cantine scolaire.

Inspection sanitaire des tueries

Le conseil municipal accepte le remplacement de M. Lellif, ancien vétérinaire par M. Greulade, nommé par arrêté préfectoral du 27 décembre 1946, pour l'inspection sanitaire des tueries.

Envoyé le 27/1
Reçu le 28/1

Le conseil décide de porter la taxe d'inspection de 0.25% par kg au lieu de 0.10, à partir du 1^{er} janvier 1947 et d'établir les traitements suivants:

Vétérinaire : 15.600⁰⁰ par an au lieu de 5.400
Préposé : 1.800 " " 2.500

Les crédits seront pris au budget de 1947.

Affaire Société Siformaise des Eaux

M. le Maire donne lecture du Jugement du Conseil de préfecture du 18/12/46 dans l'affaire de la Société Siformaise des Eaux, et d'après lequel la sommation avec frais délivrée le 24 août 1945 par le percepteur contre la Société Siformaise pour une somme de 253.506 frs est validée à concurrence seulement de l'arriéré des sommes dues à la commune à partir du 1^{er} janvier 1943, à raison de son droit à la moitié des recettes encausées par la Régie.

Sur la demande d'indemnité formulée par la Société Siformaise, le conseil de préfecture a désigné un expert pour évaluer les charges extra contractuelles supportées à partir du 1^{er} janvier 1943.

M. le Maire a accepté la désignation de cet expert.

Le conseil remercie M. M. Lambertie et Le Ferrie pour le résultat obtenu.

Le conseil décide d'annuler la fraction du bulletin de recettes sur la Société Siformaise des Eaux pour rappel de ristournes de 1937 à 1942, suivant jugement du Conseil de Préfecture et s'élevant à 133.016 frs.

Annulation de Recette

Envoyé le 28/1
Reçu le 6/3

Le conseil décide d'allouer à M. Lufuai, un complément d'honoraires de 3.000 frs, pour l'affaire de la Société Siformaise des Eaux, à prendre sur le budget prévu au budget primitif de 1947 pour traitement, honoraires des architectes, avocats etc.....

Honoraires de M. Lufuai

Envoyé le 28/1
Reçu le 30/1

Crèche Municipale

Le conseil décide de porter de 700 à 1.000 frs par mois l'indemnité allouée à la sœur qui garde la crèche municipale.

Envoyé le 28/1
Reçu le 18/2

Etant donné l'augmentation du prix des denrées, le conseil ratifie l'augmentation du prix de journée, de 5^e à 12^e depuis le 1/8/46 et à 15^e à compter du 1^{er} février 1947.

Tarif des pompes funéraires Générales

Le conseil donne avis favorable à l'augmentation du tarif des Pompes funéraires Générales, suivant lettre du 30 Octobre 1946, de 68% du tarif des locations et prestations de services, et de 48,80% sur les cercueils garnis ou

Envoyé le 28/1
Reçu le 30/1

Séance du 26 Janvier 1947

non, les frais sont à la charge des familles. Il est bien entendu que la baisse de 5% sera appliquée.

Fournitures scolaires

Etant donné, les notes des enfants et les certificats de salaires communi-
qués par les parents, le conseil décide de prendre à sa charge pour 1947
les fournitures scolaires dues à la Ville de Paris pour les enfants Belloc
et Baselet à l'Ecole Lavoisier.

Le conseil décide également de prendre à sa charge les frais de fournitures
scolaires des garçons fréquentant le cours complémentaire de Palaiseau
à raison de 500' par élève, soit pour 11 garçons. 5.500 frs, à la charge
non des jeunes filles et enfants des Ecoles primaires et maternelles qui
peuvent venir à Orsay.

Demande de M. Barfant

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Barfant, 32 rue André
Maginot, demandant à acheter une parcelle de terre au droit de sa pro-
priété. Le conseil décide de demander au géomètre d'étudier l'amélioration
de la rampe actuelle et le terrain restant après cette opération pour être
cédé à M. Barfant.

Electrification des lotisse-
ment de Mondétour

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. l'Ingénieur Trégnal du
22/1/47, demandant si la Municipalité serait susceptible d'accepter un
avenant prévoyant la distribution en 230/400 volts, en cas d'équipement
des lotissements de Mondétour avec un seul transformateur, le reste de
la commune étant en 110/220 volts. Le conseil constate que la commune
n'est pas opposée à la construction d'un deuxième transformateur,
à la condition qu'il soit payé en grande partie par le réseau à
qui il doit profiter le plus, et le Maire est autorisé à signer l'Avenant.

Remboursement d'une
concession

Le conseil décide de rembourser à M. Abel Gilbert, le annes restant
à courir sur la concession éternitaire Lemonnier, remplacée par une
concession perpétuelle, soit 24 ans représentant 720 frs dont 400
pour la commune.

Dissolution des associa-
tions syndicales

Le conseil municipal donne un avis favorable à la dissolution des
associations syndicales autorisées " Le Val d'Orsay - La Chaumière
Le Coteau - Le Parc d'Orsay (2° partie) qui ont atteint leur but.

La commune accepte de se substituer aux droits et obligations
des associations, notamment pour recevoir les associations restant dues
par les compagnies concessionnaires, ces contributions après versement
au Trésor de la part revenant à l'Etat devant rester acquiescées
à la commune.

Le conseil accepte que le reliquat des sommes se trouvant à la
disposition des associations après paiement de tous les frais, soit versé à la
Caisse des Ecoles publiques.

affaire Hermabessière

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la direction de la Santé
publique du 14 janvier 1947, indiquant qu'il y a lieu d'attendre la vente
par les domaines, des propriétés de M. Hermabessière pour faire exécuter

Proposé la. 28. 1. 1947
Approuvé la. 10. 2. 1947

Proposé la. 2. 1. 1947
Approuvé la. 11. 2. 1947

Proposé la. 28. 1. 1947
Approuvé la. 31. 1. 1947

Proposé la. 28. 1. 1947
Approuvé la. 12. 2. 1947

les travaux de salubrité. Le conseil considère que ces travaux sont urgents et que la situation ne permet pas d'attendre et demande d'insister auprès des services d'hygiène.

Mme Gasse demande que la commission des chemins étudie la question d'un puits de l'avenue St Laurent dans lequel se déverse la fosse d'aisance d'un propriétaire riverain.

Terrains de la Prairie

M. Remeur ayant renoncé au bail dont il bénéficiait pour les terrains de la Prairie des Îles. Le conseil décide de les louer à partir du 11 Novembre 1946 à M. Leroy Marcel, présumé à raison de 2.000 frs l'hectare, prise sensible d'après le cours du blé. Le conseil autorise M. le Maire à signer un bail avec M. Leroy.

Demande Cessens

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cessens, demandant la location d'une bande de 20 mètres de large à la suite de celle dont il est locataire. Le conseil, considérant que les terrains ont été promis à M. Leroy ne peut revenir sur sa décision, mais conseille à M. Cessens de se mettre en rapport avec ce locataire.

Améliore - Zone non-ocedi freandi

Le conseil, comme suite à la demande de M. Cessens, demandant la suppression de la zone non-ocedi freandi de 35 mètres sur le pourtour du cimetière, considérant que l'eau potable est distribuée dans les rues avoisinantes, décide la suppression de cette zone, à condition qu'il ne sera pas construit de puits.

Remise des listes Electorales

Le conseil désigne M. Faure pour faire partie de la commission administrative et de la commission municipale de jugement de remise des listes électorales et M. Marchand et Mme Henrif, pour juger les réclamations.

Société du gaz

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société d'Éclairage par le gaz et l'électricité au sujet de l'indemnité réclamée par la commune pour suppression d'entretien. Le conseil désigne une commission composée de M. M. Bertiaux, Mon, Le Ferre, et Faure pour étudier la question.

Prix du Gaz

Le conseil prend acte de la lettre de la Société du gaz, du 9/1/47, faisant connaître que le prix du gaz est porté à 9.14 le m³ à partir du 1 Janvier 1947.

Chemin Rural N° 10

Le conseil demande à M. Thomas, géomètre, d'établir l'alignement d'une partie du chemin rural N° 10, pour permettre de délimiter l'alignement à la Société d'arboriculture de la Vallée de Chevreaux.

Chemin de la Butte St Catherine

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Maire de Villebon protestant contre la modicité de la participation de la commune d'Orsay (10.000 frs) aux travaux du chemin de la Butte sainte Catherine. Le conseil décide de porter cette participation à 20.000 frs et s'étonne que la commune de Villebon exerce cette pression, comme condition à la mise en viabilité de la Rue Mademoiselle.

Emprunt pour achat d'un camion

Le conseil accepte les termes de la délibération soumise par la Caisse des dépôts et consignations, portant conditions de l'emprunt de 500.000 frs pour achat d'un camion.

Envoyé le 28.1.47
Reçu le 29.1.47

Envoyé le 28.1.47
Reçu le 28.1.47

Envoyé le 28.1.47
Reçu le 29.1.47

Envoyé le 28.1.47
Reçu le 28.1.47

Envoyé le 28.1.47
Reçu le 30.1.47

Séance du 26 Janvier 1947

Garantie d'emprunt pour l'hôpital 'Archange'

Envoyé le 19

Reçu le 19

Le conseil approuve le projet de modification du Chauffage Central de l'hôpital 'Archange', dont le montant est de 3.000.000 de francs et est d'accord pour donner la garantie communale et voter le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'amortissement de l'emprunt à contracter par cet établissement.

Approvisionnement en viande

Envoyé le 19
Reçu le 19

M. le Maire donne lecture d'une lettre collective des bouchers d'Archange l'informant, qu'étant donné les circonstances actuelles et les exigences des marchands de boucherie et des producteurs, ils sont dans l'impossibilité, de vendre la viande à la place et qu'ils ont décidé de fermer boutique en attendant qu'une solution intervienne.

Le conseil désigne une délégation composée de M. M. Clément et Laurent et Mme Henry pour se rendre au Cabinet du Préfet pour demander l'autorisation d'abattre dans la commune et d'aller chercher des bœufs en province, suivant la proposition de M. Clément, qui affirme pouvoir s'entendre avec des producteurs de la Creuse pour la livraison des bestiaux à prix raisonnable.

Lettre de M. Chiebaud

Le conseil renvoie à la Commission des travaux une lettre de M. Chiebaud 6 rue de Chartes, proposant une combinaison pour la construction d'une salle de fêtes.

Fourniture de Goudron

Envoyé le 27.1. 1947
Reçu le 18.2. 1947

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la Société Ordeg, pour la fourniture de goudron, pour le prix de 41.000 frs, 2° avec la Société Parry pour l'emploi de goudron pour le prix de 45.000, et 3° avec M. Brangeon pour la fourniture de gravillon pour le prix de 83.000 frs; pour le Goudronnage de la voirie urbaine.

Goudronnage de l'Avenue Saint-Laurent

Envoyé le 27.1. 1947
Reçu le 18.2. 1947

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Brangeon pour la fourniture de gravillon, avenue St Laurent, moyennant le prix de 79.000 frs et est d'avis de dispenser M. Brangeon du versement d'un cautionnement.

Commission d'assainissement du Marché

Envoyé le 27.1. 1947
Reçu le 18.2. 1947

Le montant de la dépense sera imputé à l'article 7, Chapitre 1 pour entretien des Rues.

Le conseil décide la création d'une Commission d'assainissement du Marché dans la commune d'Archange et délègue Mme Henry, M. M. Penmon et Moreau pour en faire partie, ainsi que M. Martin, à titre de suppléant.

M. le Maire donne lecture du legs Parrot attribuant une somme de 300 par an, à une femme veuve, âgée au moins de 50 ans, la plus pauvre et étant depuis longtemps dans la commune.

La liste des inscriptions comprend 4 candidates. Il est procédé au vote à bulletins secrets qui obtient les résultats suivants :

- Mme ve. Petit, nee Lagree = 9 voix
- Mme ve. Taudron = 6 "
- Mme ve. Halere = 2 "
- Mme ve. Paragot = Neant

Envoyé le 27.1. 1947
Reçu le 20.1. 1947

Mme V. Petit ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour bénéficier du Legs Parrot en 1947.

M. le Maire donne lecture du testament Goinctaise attribuant une somme de 290 frs à une femme veuve chargée d'enfants en bas âge. Mme Dupre, seule candidate bénéficiera de ce legs pour 1946.

Le Conseil désigne Mlle Yvette Pierre pour bénéficier de l'apprentissage gratuit en 1946, provenant du Legs Archange.

Le conseil décide de reverser pour l'exercice 1947, la moitié du produit de la taxe sur les spectacles au Bureau de Bienfaisance.

M. le Maire informe le Conseil que lors de l'établissement du budget supplémentaire de 1946, il était constaté un déficit de 1.813.10 frs, qui a été réduit à 1.179.10 frs, en raison de plus values de recettes.

Les centimes prévus au budget de 1946 pour déficit de 1045 n'ayant pas été employés, le conseil municipal estime qu'il y a lieu de déduire la somme qu'ils représentent, soit 612.996 frs, du budget supplémentaire de 1946, afin que les contribuables n'en supportent pas la charge une seconde fois, ce qui ramènera ce déficit à 578.102 francs.

Le conseil, après discussion, vote le budget primitif de 1947, s'élevant à la somme de :

recettes et dépenses ordinaires	5.266.217
d° extraordinaires	1.427.701
Total	6.693.918

avec 900 centimes additionnels pour insuffisance de revenu.

Le Conseil établit les taxes et impositions de l'exercice 1947.

Taxe d'habitation, même tarif qu'en 1946.

„ locaux loués en garnis d°

„ sur les chiens d°

„ sur les instruments de musique d°

taxe municipale : 3 journées de prestations individuelles et 3 journées d'animaux.

Taxe sur les domestiques : de 250^f à 1.500^f, doublée pour les domestiques masculins.

Taxe sur le revenu des propriétés non bâties = 10%.

Taxe sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité = 8%

Taxes sur les licences des débits de boissons - licences des ventes : 1.700^f ; licences de plein exercice : 3.100 frs.

Considérant que le prix des concessions dans le cimetière est anormalement bas, relativement à ceux pratiqués dans les autres communes, le Conseil décide d'établir les tarifs suivants, à partir de l'approbation de la délibération :

concessions quinquennales	=	1.000 frs au lieu de 575 ^f
„ décennales	=	2.000 d° 1170
„ quinze annuelles	=	4.500 d° 2.250
„ centennales	=	6.000 d° 3.000
„ perpétuelles	=	9.000 d° 4.500

Legs Goinctaise

27.1

30.1

Apprentissage gratuit

27.1

Taxe sur les Spectacles

30.1

Déficit du Budget 1946

Budget de 1947

Taxes du Budget de 1947

recu de 19.3.47 = Taxe collective
 débits boissons 25. 2
 même p. bateaux 1. 2

Tarif des concessions

27.1
 30.1

Séance du 26 Janvier 1947

Traitement du Secrétaire de Mairie

26. 1
30. 1

Par suite du passage de la commune dans la catégorie des plus de 5.000 habitants, le Conseil décide de porter le traitement du Secrétaire de Mairie aux taux suivants, à partir du 1 Janvier 1947 =

1^{re} classe = 84.000
2^e " = 89.000
3^e " = 94.000
4^e " = 99.000

3^e classe = 104.000
2^e " = 109.000
1^{re} " = 115.000

Indemnité pour confection des budgets = 3.000.-

Traitement du Regisseur du Marché

Numerotation de la Rue A. Briand

Baïsse de 5% sur les places du Marché

26. 1
30. 1

Le conseil décide de porter de 75^{fr} à 100^{fr}, le traitement alloué au regisseur, par marché.

Le conseil décide de demander à M Thomas, géomètre, de procéder au numerotation des maisons de la rue A. Briand.

Le conseil décide d'appliquer la baisse de 5% sur les droits de places du Marché, dont les tarifs seront les suivants, à partir de l'approbation de la délibération :

Abonnements = 5^{fr} au lieu de 60^{fr}, pour 3 marchés par semaine et par table.

Places = 24^{fr} au lieu de 25^{fr}, par table de 2^m x 1 et par marché.

Le conseil approuve le budget du bureau de bienfaisance pour 1947 établi par la commission administrative

Le conseil décide le paiement de l'acompte provisionnel au personnel titulaire et auxiliaire, à partir du 1 Janvier 1947, dans les conditions suivantes =

Traitement de base = 36.000 inclus à 38.000 =	700.-
38.000 à 40.000	1.250
40.000 à 42.000	1.500
42.000 à 45.000	1.700
45.000 à 48.000	1.950
48.000 à 54.000	2.250
54.000 à 60.000	2.700
60.000 à 72.000	2.850
72.000 à 84.000	3.100
84.000 à 96.000	3.500
96.000 à 105.000	3.850
105.000 à 120.000	4.200

Budget du Bureau de Bienfaisance

Acompte provisionnel au personnel communal

26. 1
30. 1

BUDGET PRIMITIF DE 1947 -

valeur du centime en 1946 : 1.058.16
en 1947 : 1.074.30

SECTION ORDINAIRE - CH I - PRODUIT
des centimes principaux et spéciaux :

	recettes constatées en 1945	recettes prévues en 1946	recettes proposées pour 1947
5 cent. ord. contrib. foncière et mob.	4.561	4.560	4.586
8 cent. contrib. des patentes	1.168	1.168	1.256
5 " " chemins vicinaux	5.291	5.291	5.371
3 " " " "	3.174	3.175	3.223
5 cent. syndicats de communes		5.291	5.371
900 cent. insuffisance de revenus	751.294	859.256	966.860

CH. II - TAXES DIRECTES

taxe sur la valeur locative	142.969	355.000	355.000	
taxe sur les chiens	35.511	30.000	30.000	
taxe sur les instruments de musique	1.577	1.500	1.500	
taxe sur les domestiques		25.000	25.000	
taxe vicinale	54.003	240.882	278.580	701.580
taxe sur les propriétés non bâties			11.500	

CH III - Taxes indirectes

taxe locale au taux majoré de 9%			100.000	
taxe sur les garnis		15.000	15.000	
taxe sur chauffage électricité		40.000	150.000	
taxe sur les spectacles	36.285	25.000	50.000	
taxe sur les licences de boissons	74.010	30.000	125.000	
taxe additionnelle aux transactions		450.000	800.000	
taxe addit. aux droits d'enregistrement			150.000	1.890.000

CH IV - taxes et droits pour services rendus

droits expedition actes administr. (actes Etat civil)	4.285	12.000	12.000	
droits de place sur le marché	59.464	120.000	600.000	
taxe de visite sur les viandes	11.685	50.000	25.000	
part de la commune concessions cimet.	48.370	60.000	100.000	
droits de caveau provisoire	4.682	3.000	5.000	
service extérieur pompes funèbres	24.382	20.000	25.000	
droits creusement de fosses			35.000	813.000
			10.000	

CH 5 - produit des concessions à caractère commercial

Sté Lyonnaise des Eaux	207.446	160.000	250.000	
Electricité	30.000	15.000	15.000	
Rappel Sté Lyonnaise de 1943 à 1946		200.000	200.000	465.000

CH VI - revenus du patrimoine

Rentes sur l'Etat	3.520	2.585	3.600	
revenus des titres et valeurs	449	450	450	
loyer des propriétés communales	5.104	5.000	5.000	
revenus des logs à affectation spéciale	5.415	5.415	6.000	
Excédent du revenu de l'hospice	2.396	2.396	2.396	
Usage du dépôt	409	1.000	1.000	
Produit de la crèche	14.170	12.000	35.000	53.440

CH VII - aide financière des autres collectivités

Participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général	1° - 76.856	122.970	122.970	
	2° - 36.875	59.300	57.900	
Subv. Etat dépenses rationnement		82.000	102.000	
subv. serv. assurances sociales	684	800	800	
subvention spéciale d'équilibre		304.555	759.242	
majoration de subvention		153.712	150.000	
subv. départ. service incendie	900	900	900	
remboursement de frais d'études	15.800	5.000	14.000	
subv. Eclairage, Cne de Bures		860	860	1.223.050

CH VIII - recettes diversés

frais audiences fofoines	1.575	1.575	1.575	
indemnité secrétariat administratif	206	350	200	
ventes diverses	625	1.000	1.000	3.025
pas réchauffés à la cantine	492	250	250	

total des recettes ordinaires 5.339.027

RECETTES EXTRAORDINAIRES

539 cent. insuffisance revenus (déficit budgét supplémentaire)				578.102
4 cent. emprunt de	23.405	- pl publique	4.112	
45 "	800.000	- cau	48.314	
3 "	65.000	- rue Boursier	3.929	
42 "	750.000	- Ecoles	45.294	
13 "	221.875	- logements	13.382	
67 "	1.350.000	- Eau	72.802	
1 "	2.800	- Sallemouille	1.074	
27 "	486.410	- Marché - voirie	28.358	
3 "	500.414	- Marché	3.370	

Séance du 26 Janvier 1947

			250.000	- Usine élevat.	6.107
	"	"	500.000	- trav. entretien	54.862
50	"	"	500.000	- camion	30.431
30	"	"	393.449	- riv. Yvette ...	22.202
21	"	"	60.000	- Ecoles prov.	3.882
13	"	"		1	
II	"	"	88.174	- assist. arriérés	11.980

349.599

Réalisation de l'impr. n° pour achat d'un camion

total des recettes extraordinaires

DEPENSES		! dépenses ! ! constatées ! ! en 1945 !	! dépenses ! ! prévues ! ! en 1946 !	! dépenses propo- ! sées en 1947 !
CH I - ADMINISTRATION-PERSONNEL				
I -	trait. secrétaire de Mairie	81.791	130.000	160.000
2 -	agents services administratifs	122.273	200.000	250.000
4 -	" services rationnement	186.906	220.000	315.000
5 -	contribution spéciale		37.000	60.000
6 -	assurances sociales	61.746	110.000	160.000
7 -	frais habillement concierge, etc.	4.576	8.000	10.000
8 -	assurances accident du travail	11.762	25.000	30.000
9 -	allocations familiales	13.780	34.000	40.000
II -	pensions employés communaux ...	3.000	6.000	3.000
I2 -	allocations au receveur	925	925	925
I3 -	fonds national de compensation	35.784	40.000	60.000
I4 -	Recensement par le contrôleur	1.500	3.000	3.000
I5 -	allocation porteur de dépêches	600	3.600	12.000
I6 -	prolongation ouverture bureau de postes	4.856	10.800	10.800
I7 -	indemnité caissier caisse d'Ep.	500	500	500
CH 2 - ADMINISTRATION - MATERIEL				
1 -	frais de bureau de la Mairie	18.000	21.000	25.000
2 -	conservation des archives	152	1.000	1.000
3 -	frais timbres et enregistrement	1.013	2.000	3.075
4 -	abonnement publications administr.	338	800	1.800
5 -	frais perception taxes communales	9.099	8.000	20.000
6 -	imprimés à la charge des communes	1.440	1.440	1.400
7 -	frais de téléphone	7.460	10.000	15.000
8 -	abonnement Journal Officiel	350	940	1.200
CH III - JUSTICE - frais audiences forains			3.200	3.200
CH IV - POLICE				
2 -	contrib. police d'Etat	24.594	12.297	12.297
CH V - SECURITE-PERSONNEL-MATERIEL				
1 -	indemnités sapeurs pompiers	1.800	1.800	1.800
2 -	indemn. serv. payés par particuliers	11.006	10.000	15.000
3 -	assurances accid. sap. pompiers	1.240	4.000	6.000
8 -	entretien matériel incendie	5.069	45.000	35.000
9 -	entretien du local		500	10.000
10 -	frais habillement, équipements	511	4.000	5.000
11 -	assurance matériel	1.787	1.000	2.000
12 -	bouches incendie		45.000	10.000
CH VI - SALUBRITE ET SANTE				
2 -	salaires fossoyeur et garde cimét.	42.463	80.000	150.000
6 -	entretien, clôture, cimetières ..	15.706	30.000	30.000
10 -	entretien canalisations eau	922	5.000	5.000
11 -	entretien canalisations égouts		3.000	3.000
14 -	contingents protection santé publ.	5.236	5.500	7.000
15 -	d° dépenses antitub.	9.414	9.500	11.000
CH. VII - VOIRIE-PERSONNEL				
1 -	salaires et indemnités personnel	342.630	800.000	990.000
2 -	assurances sociales	33.002	94.000	130.000
3 -	allocations familiales	34.837	106.000	150.000
4 -	contribution spéciale		33.000	45.000
7 -	salaires voirie vicinale	52.577	39.600	100.000
8 -	assurances sociales		7.000	12.000
10 -	contribution spéciale		4.000	4.000

1.431.000

Seance du 26 Janvier 1947

CH VIII - VOIRIE MATERIEL

1 - entretien des rues	56.438	200.000	318.000
2 - Eclairage public		70.000	100.000
7 - Enlèvement des boues par la com. traitement personnel			80.000
Entr. mat. matériel, essence			50.000
9 - enlèvement des ordures par entr.	129.960	100.000	50.000
13 - entretien chemins vicinaux	206.261	131.370	74.039
15 - contrib. fonds commun	21.330	80.294	92.860
16 - frais gestion service vicinal	1.051	3.720	4.275
18 - réparation chemins ruraux		3.000	3.000
22 - frais gestion service urbain	9.303	16.750	20.000

* 822.174

CH IX - ABATTOIRS, HALLES ET MARCHES

2 - personnel inspection sanitaire	7.614	8.100	28.400
3 - salaire préposé recettes marché	11.000	12.000	15.000

25.400

CH. X - Matériel marché

I - entretien et remplacement matériel	1.262	2.000	25.000	25.000
--	-------	-------	--------	--------

CH 12 - Entretien propriétés communales

1 - trait. architectes, géomètres, avoc.	8.345	30.000	45.000
2 - trait. personnel batiments	41.919	75.000	95.000
4 - entretien batiments communaux	55.672	100.000	100.000
6 - assurances batiments com.	2.391	5.000	5.000
10 - impots et contributions	9.403	10.000	12.000
11 - remontag., entretien horloges	2.160	4.000	5.000
12 - Chauffage, éclairage, batiments	27.440	60.000	80.000
13 - entretien boites aux lettres	160	160	160
14 - consommation eau, batiments com/ et bornes fontaines	39.350	60.000	100.000

440.160

CH 13 - ENSEIGNEMENT

1 - indemnités logement instituteurs	52.162	60.000	75.000
2 - supplém. et traitement	1.400	1.400	4.500
7 - trait. concierge, f. de service	81.522	150.000	185.000
8 - " professeurs cours complém.	18.637	40.000	50.000
25 - entretien des Ecoles	121.144	100.000	100.000
27 - chauffage des Ecoles	46.421	120.000	120.000
28 - Eclairage des Ecoles		15.000	15.000
29 - entretien du mobilier scolaire	3.904	2.000	3.000
30 - livres de prix	13.574	15.000	30.000
31 - assurance batiments scolaires	698	1.000	1.000
32 - fournitures scolaires	18.861	50.000	100.000
33 - Achat livres biblioth. scol/		2.000	2.000
35 - arbre de Noël, Ecole maternelle	500	600	600
41 - Bourses diverses d'études	200	1.000	1.000

687.100

CH. 14 - Education physique et sports

2 - traitement professeur Education Physique		12.000	12.000	4 773.531
--	--	--------	--------	-----------

12.000

CH 15 - Matériel sports

2 - acquisition matériel de sport			15.000	
I - entretien du terrain de jeux	8.000	10.000	16.000	31.000

CH 17 - ASSISTANCE, PREVOYSNACE

1 - traitement visite médicale scolaire		40.000	40.000
2 - entretien du matériel		1.000	1.000
3 - Achat produits pharmaceutiques	764	2.000	2.000
4 - frais de bureau, imprimés		2.000	2.000
9 - traitements personnel crèche	45.822	80.000	100.000
10 - entretien du matériel	2.774	2.000	12.000
11 - Achat de produits divers	17.619	12.000	20.000
12 - Chauffage et Eclairage	9.045	10.000	10.000
47 - Récompense aux enfants des Ecoles		1.000	1.000
48 - trousseaux de maternité		2.000	2.000
50 - r. v. r. au Bureau de Bienfaisance, taxe sur les spectacles	36.285	25.000	25.000
51 - Inhumations indigents	1.742	3.000	2.000

217.000

CH 18 - SUBVENTIONS DIVERSES

1 - subvention criss. des Ecoles	10.000	10.000	100.000
2 - d. sociétés locales :			
secours mutuels	10.000		
Sté de pêche	300		
Sté d'Horticulture	1.000		
Fanfare Ste Cécile	3.000		
3 - coopé. scolaire filles	200		
garçons	200		
4 - subvention Yvette Sportive		2.000	10.000
5 - fêtes locales	31.096	60.000	100.000

16.300

126.400
400.200